



Indemnisation suite à la grosse escroquerie ?

Par tijugo

Bonjour,

J'ai été victime d'une grosse escroquerie sur Internet pour le faux emploi. J'ai donné mon nom et mon âge pour m'inscrire.

Après l'explication de ma fausse agente, j'ai accompli des tâches pour recevoir des grosses commissions. Donc j'ai mis de l'argent qui devait me revenir pour débloquer et donc recevoir des grosses commissions.

J'ai déposé plainte à la police. J'ai fait le dossier de contestation à ma banque.

Si ma banque refuse de me rembourser, que faire?

Merci

Cordialement

Par Indigo

Bonjour Tijgo,

Disposez vous des coordonnées de la fausse agente ?

Cordialement.

Par tijugo

Bonjour,

Oui

Par Indigo

Du fait que vous disposez des coordonnées de cette fausse agente, rien ne vous interdit de déposer plainte pour escroquerie (il conviendra de vous constituer partie civile, pour obtenir le paiement des sommes qui vous sont dues.)

Pour info :

"L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".

(article 313-1 Code Pénal)

Cordialement,

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous avez été victime d'un type d'escroquerie classique.

La banque ne vous remboursera pas.

Le seul de qui vous pouvez exiger un remboursement est l'escroc.

Les coordonnées de la fausse agente ... Très probablement fausses. Elle a évidemment fait en sorte de rester introuvable.